

## Renseignements et inscription

---

### **Pôle ETP GCS-MRSI**

Parc Héliopolis  
16 rue du Tour de l'Eau  
38400 Saint Martin d'Hères

**04 76 24 90 34**

[granted@mrsi.fr](mailto:granted@mrsi.fr)

<http://www.granted-crepval.fr>

## Différents lieux d'interventions

---

- **St MARTIN D'HERES**
  - **Centre Hospitalier de VOIRON**
  - **Groupe Hospitalier Mutualiste**
  - **CHU de Grenoble**
- 

## «Les traitements anticoagulants au quotidien»



### **Programme d'éducation thérapeutique pour les personnes sous traitement anticoagulant**

Pôle Education Thérapeutique du GCS MRSI  
CREPVAL GRANTED

(Centre de Référence en Education thérapeutique des  
Pathologies Vasculaires de l'Arc Alpin)



**Programme autorisé par l'ARS (2011)**

## A qui s'adresse ce programme ?

- Aux personnes **présentant une maladie thromboembolique veineuse** (phlébite, embolie pulmonaire)
- Aux personnes **sous traitement anticoagulant** pour d'autres pathologies (AVC, arythmie, ...)

**La participation à ce programme est proposée en complément de votre prise en charge habituelle.**

Ce programme respecte les filières habituelles de soins, et en particulier le rôle central de votre médecin traitant et de votre laboratoire.

## Pourquoi ce programme ?

- Pour diminuer les accidents liés au traitement anticoagulant.
- Pour répondre aux différentes questions que vous vous posez.

## Que peut m'apporter ce programme ?

- Une information personnalisée avec des séances individuelles et la remise de documents sur :
  - o le traitement anticoagulant
  - o la maladie
- Un accompagnement personnalisé dans le temps.

**Ce programme est gratuit pour vous, sauf les frais de transport qui ne sont pas couverts et restent à votre charge.**

**Ce programme est financé par le Fond d'Intervention Régional de l'Agence Régionale de santé.**

## Comment se déroule le programme ?

Les entretiens peuvent se dérouler à domicile, lors de l'hospitalisation ou sur le site du GCS MRSI à Saint Martin d'Hères.

Nous sommes disponibles au téléphone si vous avez des questions concernant votre traitement anticoagulant.

## Comment adhère-t-on à ce programme ?

En signant un formulaire d'adhésion. Votre adhésion prendra fin après un suivi de six mois.

## Quel sera le lien avec votre médecin traitant ?

- Il est tenu informé par courrier et/ou par téléphone
- Les soignants impliqués dans ce programme d'éducation thérapeutique ne prendront pas de décision susceptible de modifier votre traitement.

Vous bénéficierez d'un Plan Personnalisé de Santé (PPS) concernant votre pathologie sur le plan de l'éducation thérapeutique, conforme aux directives de l'Agence Régionale de Santé.